

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

<b>DELIBERATION N°CD2024-04/5/42 DOSSIER N°6256</b>	<b>PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMATION ANNUELLE 2024 DE TRAVAUX ROUTIERS</b>
---	--

Etaient présents :

Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Héliène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Héliène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Isabelle PENICAUD  
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Renée NICOUX à Patrice FILLOUX

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : Mme Héliène FAIVRE

**OBJET : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMATION ANNUELLE 2024 DE TRAVAUX ROUTIERS**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,*

VU le rapport CD2024-04/5/42 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,

### DÉCIDE,

D'autoriser la mise en place d'un PPI 2024/2028 pour un montant global de **9,55 Millions €** sur concernant les grands projets routiers intégrant les opérations figurant dans le tableau ci-après:

CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	Crédits 2024	Crédits 2025	Crédits 2026	Crédits 2027	Crédits 2028	TOTAL CP	OBSERVATIONS
EVAUX LES BAINS	BUDELIERE VIERSAT	RD64 Recalibrage et renforcement de la chaussée entre la RD41 et Budelière PR 0+00 à 4+021	850 000					850 000	
SAINT-VAURY	SAINT-LAURENT AJAIN	RD3 Aménagement de la route de la carrière de "Pont à Libaud"				400 000	400 000	800 000	Sécuriser des accotements remise en état de la chaussée
GUERET 1	SAINTE-FEYRE	RD76 Rectification de virages au lieu-dit "La Prade"			1 500 000			1 500 000	Désserte du CMN de SAINTE FEYRE.
FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA- CHABANNE	RD23 Pont de la Pisciculture			800 000			800 000	Ouvrage en mauvais état. Déviation PL de FELLETIN
DUN-LE-PALESTEL	VILLARD FRESSELINES	RD5 Réfection du pont de Ténèze				2 500 000	2 500 000	5 000 000	Ouvrage fermé à la circulation.
LE GRAND BOURG	MOURIOUX	RD6 pont sur la voie SNCF		600 000				600 000	Ouvrage en mauvais état. Limitation de tonnage à 7.5t
<b>TOTAL</b>			<b>850 000</b>	<b>600 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>2 900 000</b>	<b>2 900 000</b>	<b>9 550 000</b>	

D'autoriser une programmation annuelle 2024 des travaux routiers à hauteur de **9,6 Millions €** dont les opérations sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Rubrique	BP 2023 (Pour mémoire)	Propositions BP 2024	Commentaires et opérations principales 2024
<b>Etudes routières</b> 20.843 2031	250.000 €	528.500 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de portance du pont de Ténèze supportant la RD5 sur la commune de VILLARD ;</li> <li>- Etude de sécurisation du pont de la pisciculture RD23 entre FELLETIN et SAINT QUENTIN LA CHABANNE ;</li> <li>- Etude pour la réfection du pont SNCF de MOURIOUX supportant la RD6</li> <li>- Frais d'étude spécifique demandant des expertises particulières (dignes ou autres) et prestations topographiques. Réalisation d'Inspection Détaillée Périodique (IDP), d'études géotechniques, diagnostics sur les chaussées,</li> </ul>
<b>Programme Routier Structurant P.R.S. +PRIL</b> 21.843.2315	315.000 €	850.000 €	Travaux de recalibrage de la chaussée de la RD64 entre la sortie de BUDELIERE et la RD41

<b>Aménagements de sécurité et mobilité</b> 21.843.2315	1.643.800 €	611.000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise aux normes de la signalisation plastique et de police ;</li> <li>- Réalisation d'aménagement de carrefour de mise aux normes de glissières de sécurité, de sécurisations d'accotements.</li> <li>- création d'une aire de covoiturage à Létrade commune de MERINCHAL</li> </ul>
<b>Traverses</b>  <b>Programme d'axes</b>  <b>Grosses réparations</b>  21.843.2315	5.141.918 €	5.528.800 €	<p>La programmation budgétaire est établie en fonction de l'état des chaussées pour le programme d'axes et les grosses réparations aux chaussées, mais également de l'avancement des projets communaux pour ce qui concerne l'aménagement des traverses d'agglomération.</p> <p>Il est à préciser que les besoins financiers sont très largement supérieurs aux moyens qu'il conviendrait de consacrer pour permettre une meilleure optimisation des dépenses sur le long terme (pour exemple, le taux de renouvellement des couches de roulement sur les routes de 2ème et 3ème catégories est globalement proche de 29 ans en moyenne alors que celui-ci devrait être de 20 ans avec réalisation d'un enduit superficiel intermédiaire).</p> <p>Pour la poursuite du renforcement des axes structurants recevant les trafics les plus importants, la priorité des interventions continuera de porter sur les routes où la sécurité des usagers pourrait être impactée et/ou celles nécessitant un entretien curatif avec pour objectif de prolonger leur durée de vie en adaptant les différentes techniques en fonction des critères caractérisant les voiries (trafic, catégorie de route, pathologies,...).</p> <p>Dans ce cadre, la notion de confort restera secondaire sur les réseaux de 2ème et 3ème catégories (cette notion restant toutefois importante sur les axes structurants de 1ère catégorie), la sauvegarde du patrimoine routier et l'étanchéité des chaussées restant l'objectif recherché dans un contexte budgétaire contraint.</p>
<b>Ouvrages d'art</b> 21.843.2315	1.185.000 €	1.784.700 €	<p>La programmation budgétaire est établie en fonction de l'état des ouvrages. La priorité est portée sur les ouvrages présentant des pathologies structurelles avancées et/ou faisant actuellement l'objet d'une restriction compte tenu de leur état avec notamment pour les plus importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RD982 réfection du mur effondré route de Tulle à FELLETIN;</li> <li>- RD63 réfection de la Digue de l'étang de SAINT VAURY ;</li> <li>- RD10 Digue de l'étang de Masroy à GRAND BOURG</li> <li>- RD16 Digue de l'étang des Marchives à PIONNAT</li> </ul>

En marge du programme de travaux, il est prévu d'inscrire **300 000€** de crédits pour le paiement des avances forfaitaires sur les marchés de travaux et d'études, l'acquisition de matériel pour le bureau d'études et le laboratoire des routes, les acquisitions foncières.

Le détail des opérations du programme inscrites au projet de budget figure dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024\_0056-DE

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**